



# Automne 2020

## Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée d'automne	4
Modification des coefficients d'impôts pour une durée déterminée d'une année	5
Budget de fonctionnement 2021	6-7
Budget des investissements 2021	8-9
Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers	10
Bâtiments communaux, travaux de rénovation et production durable	11-12
Déplacement de la fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre	13
Crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques	14-15
Part à la STEP intercommunale	16-17
Crédit d'étude pour une chapelle mortuaire	18-19
Aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux; 1ère étape	20
Aménagement du périmètre de la gare de Sugiez	21
Rénovation de l'ancienne gare de marchandise (Maison du Vully)	22
Assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs	22
Démographie communale	23
COVID-19; Port du masque obligatoire	23
Directives de l'OFSP : Stop Corona	24
Comment faire en cas d'urgence : notice de l'HFR	27
Rappel : Comment voter par correspondance	26
Assemblée communale : Restez informé !	27
Fermeture du bureau communal	27



**Commune de Mont-Vully**

**Route principale 65 - 1786 Sugiez**

**Tél. 026.673.90.40 / [info@mont-vully.ch](mailto:info@mont-vully.ch)**

## Le mot du Syndic

---

Malgré tous ces événements sanitaires qui chamboulent notre quotidien, nous voici en route pour la dernière ligne droite de la législature, qui prendra fin en avril prochain. Un accent tout particulier est mis sur l'élaboration des budgets 2021 dont la difficulté est d'évaluer les répercussions financières de cette situation extraordinaire. Tout en étant prudent, le Conseil communal estime qu'il est opportun de faire bénéficier nos contribuables des bons résultats financiers successifs par une diminution temporaire du coefficient d'impôt. Après analyse, et même s'il est possible que la situation évolue moins favorablement que prévu, nous sommes convaincus que nous pouvons prendre ce risque. Ce geste sera certainement apprécié par notre population dans ces moments relativement compliqués.

Le calendrier des différents projets ayant été passablement perturbé durant l'année, le Conseil communal maintient tout de même ses objectifs ambitieux et vous propose des investissements conséquents, tant sur le nombre que sur le montant global. Tous ces investissements sont bien évidemment utiles et nécessaires, car certains sont liés et en coordination avec des projets annexes. En parallèle, il va de soi que les projets débutés ou en cours vont se poursuivre jusqu'en fin de réalisation. De plus, durant l'année 2021, deux nouvelles associations de communes de notre région devraient être fondées. Il s'agit de l'Association de communes pour la défense incendie du district du Lac, qui aura pour mission de former un bataillon sapeurs-pompiers, et de l'Association de communes pour l'aménagement et l'entretien du bassin versant de la Bibera qui, elle, aura pour mission de réaliser la renaturation du canal de Galmiz, du Grand canal et de celui de la Bibera. Actuellement, le Conseil communal n'est pas favorable à la création de cette dernière association.

Concernant la révision générale de notre plan d'aménagement local (PAL) secteur Haut-Vully et suite à notre demande à la direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) de rendre sa décision sur la base du nouveau Plan Directeur Cantonal approuvé, celle-ci vient de faire paraître le droit d'être entendu dans la feuille officielle du canton de Fribourg avec un délai de prise de position de 30 jours. A la suite de ces échanges, la DAEC rendra sa décision dans un délai de trois mois.

Le Tribunal Fédéral, ayant rejeté dernièrement le recours du Conseil d'Etat contre la décision du Tribunal Cantonal dans l'affaire des PAL, va clarifier la situation de la densification sur Lugnorre et Môtier. Même si le Conseil communal, appuyé par la commission d'urbanisme, s'investit sans compter dans ce dossier sensible, il est fort de constater qu'il sera très difficile de satisfaire tous les propriétaires tant les avis sont divergents et que le cadre législatif est restrictif. Une analyse détaillée sur ce dossier, qui dure depuis environ une douzaine d'années déjà, sera faite à la suite de la décision.

## **Personnel communal**

Dans le service de l'administration, le Conseil communal a la satisfaction de vous faire part de la nomination de Mme Caroline Mettraux à la fonction de responsable de l'administration et des finances ainsi que Mme Nathalie Bianchet au poste de secrétaire communale. Cette nomination intervient suite à une période transitoire de réorganisation due à la libération du contrat de travail de notre ancien secrétaire. Nos félicitations et remerciements pour avoir repris ces postes à responsabilités. Pour compléter le team de l'administration, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle collaboratrice, engagée principalement pour le contrôle des habitants depuis début septembre, Mme Christelle Cyvoct. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans son nouveau poste.

Aux services techniques, notre fidèle collaborateur responsable de la surveillance des déchetteries, M. Matthieu Waeber a décidé de découvrir d'autres horizons en mettant fin à son activité en octobre. Tous nos remerciements pour son engagement et son travail irréprochable. Nous lui souhaitons plein de succès pour sa nouvelle activité. Son remplacement est assuré par l'engagement au 1er novembre de M. Salvatore Del Sarto. Bienvenue à M. Del Sarto. Nous lui souhaitons pleine satisfaction.

Notre collaborateur, M. Jean-Luc Rügsegger, responsable des constructions, va bénéficier de la retraite au premier trimestre 2021. Afin d'assurer la continuité du suivi des dossiers, la procédure pour le remplacement de ce poste est actuellement en cours.

## **Remerciements**

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif pour le bien de notre commune. Un merci particulier à tout notre personnel communal, aux membres des commissions et à mes collègues du Conseil qui ont tous dû faire preuve de beaucoup de flexibilité durant cette période de pandémie.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et nous vous attendons à Nant le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour notre prochaine Assemblée.

Pierre-André Burnier, Syndic

# Convocation à l'Assemblée communale

---

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

## **Mardi 1 décembre 2020 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 septembre 2020. (Il ne sera pas lu à l'assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/> )
2. Modification des coefficients d'impôts pour une durée déterminée d'une année
3. Budget communal 2021
  - 3.1 Budget de fonctionnement 2021
    - 3.1.1 Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2021
  - 3.2 Budget des investissements 2021
    - 3.2.1 Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers
    - 3.2.2 Assainissement de la toiture et façades de l'ancienne école de Lugnorre
    - 3.2.3 Assainissement de la toiture et isolation de l'ancienne école de Nant
    - 3.2.4 Pose de panneaux solaire sur l'ancienne école de Nant
    - 3.2.5 Pose de panneaux solaire sur le bâtiment de la Jordila
    - 3.2.6 Déplacement fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre
    - 3.2.7 Investissements annuels des homes RSL
    - 3.2.8 Crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques
    - 3.2.9 Part à la STEP intercommunale
    - 3.2.10 Crédit d'étude pour une chapelle funéraire
    - 3.2.11 Aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux, 1<sup>ère</sup> étape
    - 3.2.12 Aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
    - 3.2.13 Rénovation de l'ancienne gare de marchandise (Maison du Vully)
    - 3.2.14 Assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs
4. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Les comptes et le budget sont également consultables sur notre site Internet

*PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'assemblée, mais elle doit s'annoncer à son arrivée dans la salle, à la secrétaire communale.*

## Modification des coefficients d'impôts pour une durée déterminée d'une année

---

Dans le commune-info de printemps 2020 et lors de la dernière Assemblée, le Conseil communal a promis d'examiner les effets d'une réduction temporaire des impôts sur le budget 2021.

Pour faire suite à cet engagement, et après examen, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver une réduction des coefficients d'impôts de deux points soit, de 60% à 58% de l'impôt cantonal de base pour 2021. Ces nouveaux coefficients seront appliqués à l'impôt sur le revenu et sur la fortune pour les personnes physiques (art. 4 de la loi sur les impôts communaux) et aux impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales (art. 5 de la même loi). Cette réduction sera effective pour l'exercice fiscale 2021.

Cette modification ne concerne que les impôts ordinaires et est limitée à une période déterminée d'un an. Les citoyennes et citoyens de la commune devront à nouveau se prononcer si le Conseil communal propose de maintenir cette modification pour l'avenir.

Les impôts spéciaux tels que la contribution immobilière, l'impôt sur les successions et les donations ainsi que les droits de mutation sur les transferts immobiliers ne sont pas concernés par ce changement.

Le canton va dans le même sens et nos contribuables pourront se réjouir d'une réduction d'impôt au niveau cantonal. Ces mesures arrivent au bon moment.

Le Conseil communal estime qu'il peut prendre le risque de proposer cette réduction des rentrées fiscales, bien qu'il ne soit pas encore en mesure d'évaluer pleinement l'impact négatif de la deuxième vague de la crise sanitaire sur les comptes communaux.

L'impact de la réduction proposée sur les rentrées fiscales s'élève à CHF 303'000.-. Cette réduction a déjà été prise en compte dans le budget proposé.

Andrea Ney, conseillère communale

## Budget de fonctionnement 2021

---

Le budget de fonctionnement 2021 de notre commune présente un bénéfice prévisionnel de CHF 143'228.-, sur un total de CHF 18'244'825.- de charges et CHF 18'388'053.- de produits.

Le budget 2021 du secteur de l'administration se situe en dessous du budget 2020 et des comptes 2019.

En plus de la participation ordinaire, les charges du secteur de l'ordre public prévoient un montant de CHF 10'000.- pour le permis de conduire du nouveau tonne-pompe qui est prévu dans le budget des investissements.

Le budget 2021 du secteur de l'enseignement et de la formation est comparable au budget 2020.

La diminution principale des charges estimées pour la culture et les loisirs concerne le centre sportif du Chablais. Les charges du budget précédent contenaient une rampe de skate à remplacer.

La majeure partie des charges dans le secteur de la santé ainsi que les charges des affaires sociales sont liées et fixées par le canton.

Dans le secteur des transports et communications, les charges nettes prévues sont inférieures par rapport au budget 2020. La diminution prévue résulte des charges d'entretien pour les routes et concerne principalement l'imputation interne des charges du personnel. Nous avons revu la répartition de l'activité du personnel de la voirie et nous avons transféré plus de charges dans les autres chapitres, notamment dans celui de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux.

La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau, après un prélèvement sur réserve de CHF 32'400.-, ainsi que la protection des eaux, après un prélèvement sur réserve de CHF 346'800.-, est de 100%. Le budget des ordures ménagères prévoit une couverture des charges de 79% par les produits.

Dans le secteur de l'économie nous avons prévu un montant de CHF 27'000.- pour le soutien des projets dans le domaine du tourisme. Les charges nettes prévues dans le chapitre de l'économie sont inférieures à celles du budget 2020.

Le dicastère des finances prévoit un produit net de CHF 10'990'531.-. Selon les projections sur les statistiques fiscales cantonales de 2018, les impôts sur le revenu devraient évoluer de 3.5%. Les impôts sur la fortune des personnes physiques devraient diminuer de 14%. Sur cette base, nous avons estimé des recettes fiscales de l'ordre de CHF 8'700'000.- pour les impôts sur le revenu des personnes physiques et de CHF 1'400'000.- pour les impôts sur la fortune. L'impact de la réduction du coefficient d'impôt de deux points à 58% de l'impôt cantonal de base sur les recettes fiscales des personnes physiques est de CHF 300'000.-. Cela réduit les recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques à CHF 8'400'000.- (CHF 200'000.- en plus par rapport au budget 2020). L'impact estimé de la modification des recettes fiscales des personnes morales est de CHF 3'000.-. Les recettes fiscales de la commune sont générées à plus que 99% par les personnes physiques. Le pot commun de la péréquation financière nous impose un montant net de CHF 1'369'000.- (CHF 213'000.- en plus par rapport au budget 2020). Les intérêts des emprunts de CHF 20'000.- sont répartis dans les dicastères concernés. Un montant de CHF 1'188'513.- est prévu pour les amortissements. Ce montant comprend l'amortissement extraordinaire de CHF 340'000.- de notre part aux investissements des homes du Réseau Santé du Lac.

Andrea Ney, conseillère communale

#### Commune de Mont-Vully – Budget de fonctionnement 2021

en CHF	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1 075 089	91 000	1 167 458	83 000	1 243 362	119 152
1 Ordre public	332 378	188 000	320 600	138 000	304 536	187 816
2 Enseignement et formation	4 807 455	364 800	4 852 623	381 500	4 519 738	459 583
3 Culte, culture et loisirs	440 100	16 000	476 100	16 000	369 659	17 427
4 Santé	1 256 250	200	1 190 450	-	1 201 139	6
5 Affaires sociales	1 691 499	3 000	1 625 500	3 000	1 564 303	3 073
6 Transports et communications	2 040 654	454 000	2 005 081	279 000	1 767 628	285 682
7 Protection et aménagement environnement	2 812 124	2 571 200	2 809 859	2 593 734	2 787 974	2 725 221
8 Economie	85 454	5 500	94 427	6 100	141 576	60 036
9 Finances et impôts	3 703 822	14 694 353	3 244 253	14 743 807	5 739 716	16 626 246
<b>Total</b>	<b>18 244 825</b>	<b>18 388 053</b>	<b>17 786 351</b>	<b>18 244 141</b>	<b>19 639 631</b>	<b>20 484 242</b>
Résultat	143 228		457 790		844 611	

## Budget des investissements 2021

---

Pour 2021, nous prévoyons une charge totale d'investissements de CHF 4'813'000.- et des produits de l'ordre de CHF 600'000 (taxes de raccordement à l'approvisionnement en eau de CHF 300'000.- et taxes de raccordement à la protection des eaux de CHF 300'000.-). L'excédent d'investissement est de CHF 4'213'000.-. Selon les liquidités, nous devons recourir à un emprunt bancaire pour une partie des investissements, car nous ne pourrions probablement pas couvrir l'entier des investissements prévus. Ces investissements généreront des frais annuels à charge de la commune d'environ CHF 190'000.- (amortissements et intérêts financiers).

Dans le dicastère de la santé figure notre participation à l'investissement en faveur du Réseau Santé du Lac se montant à CHF 340'000.-. Cet investissement est pris en compte dans les amortissements extraordinaires du budget de fonctionnement 2021.

Dans le chapitre de l'ordre public, l'acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompier est prévu pour un montant net de CHF 160'000.-.

Dans le secteur de l'enseignement et de la formation, les quatre investissements suivants, pour un montant total de CHF 606'000.-, sont planifiés :

- CHF 220'000.- sont prévus pour la réfection de la toiture et des façades de l'ancienne école à Lugnorre.
- CHF 160'000.- sont prévus pour l'assainissement de la toiture de l'ancienne école à Nant.
- CHF 180'000.- sont prévus pour la pose des panneaux solaires sur l'ancienne école à Nant.
- CHF 46'000.- sont prévus pour le déplacement d'une fontaine et la création d'une place conviviale à Lugnorre.

Dans le secteur des transports et communications, suite aux discussions de la dernière Assemblée communale et à la discussion du groupe de travail, nous proposons un investissement de CHF 50'000.- pour un crédit d'étude sur la mobilité, les parkings et les places publiques.

Dans le secteur de la protection et aménagement environnement, les quatre investissements suivants, pour un montant total de CHF 1'895'000.-, sont planifiés :

- CHF 141'000.- sont prévus pour notre participation aux investissements pour la station d'épuration de la région de Morat.
- CHF 28'000.- sont prévus pour un crédit d'étude pour une chapelle funéraire.
- CHF 180'000.- sont prévus pour la première étape du sentier pédestre Môtier-Guévaux.
- CHF 1'546'000.- sont prévus pour l'aménagement du périmètre de la gare à Sugiez.

Dans le chapitre de l'économie, un investissement de CHF 450'000.- est planifié en vue de l'assainissement des ouvrages des améliorations foncières (AF), qui comprend la réfection des routes et des dépotoirs.

Dans le secteur de nos immeubles du patrimoine financier, deux projets sont proposés, à savoir un montant de CHF 1'172'000.- pour la rénovation de l'ancienne gare marchandise et l'aménagement de la Maison du Vully, ainsi que CHF 140'000.- pour la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila à Lugnorre.

Andrea Ney, conseillère communale

#### Commune de Mont-Vully – Budget des investissements 2021

en CHF	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre Public	160 000	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	606 000	-	50 000	-	49 310	-
3 Culte, culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Affaires sociales	340 000	-	322 000	-	-	-
6 Transports et communications	50 000	-	967 000	2 000	75 035	-
7 Protection et aménagement environnement	1 895 000	600 000	493 000	300 000	994 022	581 818
8 Economie	450 000	-	-	-	4 320	196 686
9 Finances et impôts	1 312 000	-	1 293 400	-	240 834	-
<b>Total</b>	<b>4 813 000</b>	<b>600 000</b>	<b>3 125 400</b>	<b>302 000</b>	<b>1 363 521</b>	<b>778 504</b>
Résultat		4 213 000		2 823 400		585 017

## Acquisition d'un nouveau tonne-pompe pour les pompiers

---

Le remplacement du petit tonne-pompe actuel, datant de 1988 pour le châssis-cabine et de 2006 pour la super structure, par un camion pompier plus adapté à notre commune est nécessaire.

Le tonne-pompe, dit « Mercedes », est arrivé au bout de ses capacités. Il est donc temps de penser à investir dans un nouveau véhicule plus adapté à notre commune qui a grandi. Le choix du Conseil communal et du service du feu du Vully fribourgeois (SFVF) s'est porté sur la proposition de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) soit, un camion plus grand, plus puissant et plus sûr.

Ce camion d'un montant brut de CHF 532'000.- sera financé en partie par des subventions de l'ECAB, par le compte de réserve du SFVF et par un investissement communal. Plus précisément, l'ECAB prendra en charge le 40% soit, un montant total de CHF 212'000.-, le SFVF lui, prendra à charge un montant de CHF 160'000.- et la commune prendra à charge le solde soit, un montant net de CHF 160'000.-.

Afin d'assurer la sécurité des citoyens, les pompiers ont besoin d'un véhicule d'intervention qui puisse les aider à accomplir leur mission permanente, ce camion est donc utile. Les sapeurs-pompiers ont par ailleurs déjà commencé les démarches pour obtenir le permis afin de le conduire.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un investissement de CHF 160'000.- pour le remplacement du tonne-pompe Mercedes.

Cédric Guillod, conseiller communal



## Bâtiments communaux, travaux de rénovation et production durable

---

Dans l'optique d'une gestion durable et pour lutter contre le réchauffement climatique, des actions concrètes vous sont proposées :

1. Réfection de toitures et diminution de pertes énergétiques
2. Pose de panneaux solaires

### **Assainissement toiture et façades de l'ancienne école de Lugnorre : CHF 220'000.-**

La toiture nécessite un assainissement. Le faîte et les tuiles sont en fin de vie et les avant-toits sont en mauvais état. L'isolation est insuffisante, même inexistante à certains endroits. Autrefois, le coefficient d'isolation n'était pas une priorité.

Au vu de la présence des échafaudages, le rafraîchissement des façades et des avant-toits après réparations est associé à ce projet.

L'augmentation d'isolation correspondra au coefficient des normes actuelles.



### **Assainissement de la toiture et isolation de l'ancienne école de Nant : CHF 160'000.-**

Le toit de l'ancienne école de Nant nécessite un assainissement. Les tuiles sont défectueuses. Il n'y a pas de sous-toiture et l'isolation date de l'époque de la construction.



L'augmentation d'isolation correspondra au coefficient des normes actuelles.

### **Pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant : CHF 180'000.-**

Cette installation alimentera en autoconsommation la salle polyvalente, la maison de commune, l'ancienne école et le bâtiment de la bibliothèque.

Surface : 147 m<sup>2</sup>                      Puissance : 29 kW

### **Pose de panneaux solaires sur le bâtiment de la Jordila : CHF 140'000.-**

Cette installation alimentera en autoconsommation la salle polyvalente.



Surface : 290 m<sup>2</sup>                      Puissance : 57 kW

Ces projets seront utiles pour notre avenir et pour notre planète !

Ces investissements seront subventionnés par le programme cantonal.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette série d'investissements liés à l'entretien des bâtiments communaux et à la production d'énergie par la pose de panneaux photovoltaïques.

François Petter, conseiller communal

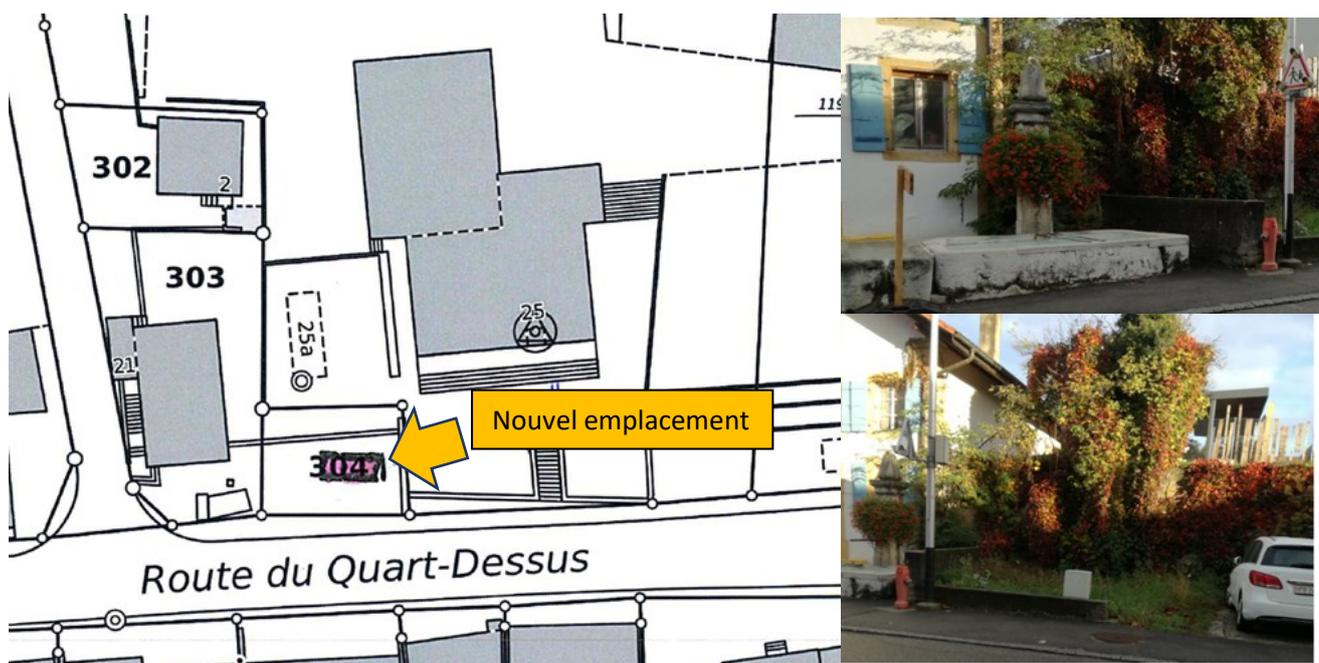
## Déplacement de la fontaine et création d'une place conviviale à Lugnorre

La fontaine de l'ancienne laiterie n'est pas sur un article foncier communal et le propriétaire de la parcelle RF 303 a fait la demande de pouvoir bénéficier de sa place entièrement. Actuellement, les travaux au Quart-dessus sont en cours et lors de la troisième étape, soit aux environs de juin 2021, le moment sera propice pour faire les raccordements et déplacer cette magnifique fontaine.

En son temps, l'ancienne commune du Haut-Vully avait acheté la parcelle 304, sur celle-ci, était érigée une vieille grange. L'objectif était, soit de créer un nouvel accès pour l'école, soit de créer une place conviviale.

Les accès aux bâtiments scolaires et parascolaires étant déjà en place, le Conseil communal propose l'aménagement d'une place avec deux bancs et un arbre.

Un projet de pose de deux panneaux historiques est en cours d'élaboration par M. Claude-Alain Gaillet, Président de Pro Vistiliaco.



Il faut reconnaître qu'actuellement ce lieu n'est pas une carte de visite, la mettre en valeur sera appréciée par tous. Nous déplorons la période COVID que nous vivons, mais lorsque les beaux jours reviendront, les habitants et les touristes pourront bénéficier d'un nouvel endroit accueillant.

Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un crédit de CHF 46'000.-.

François Petter, conseiller communal

## Crédit d'étude mobilité, parkings et places publiques

---

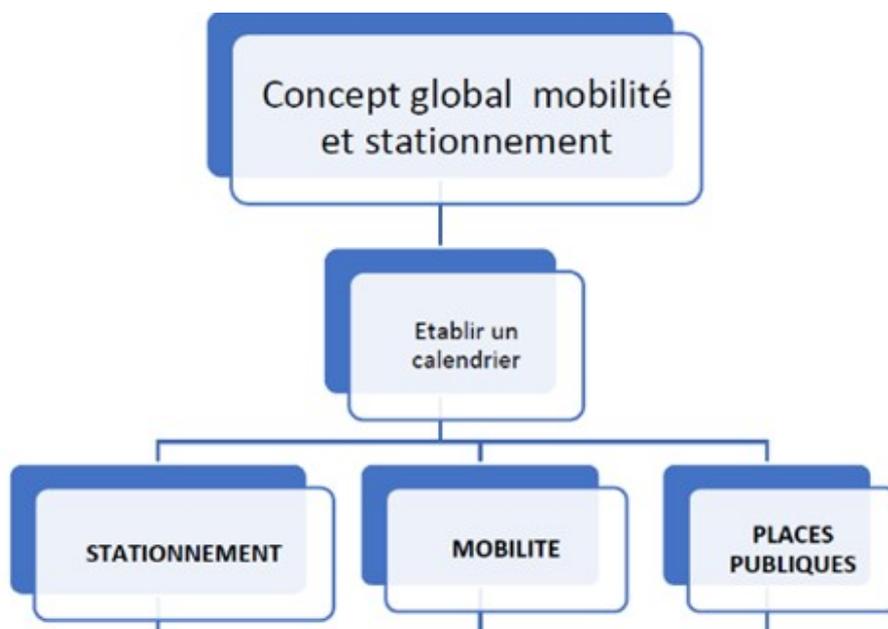
Pour mémoire lors de l'Assemblée communale du 8 septembre 2020, une demande de crédit pour une étude des places de stationnement a été présentée et a fait l'objet d'un report de décision. De l'avis des citoyennes et citoyens présents, le concept de stationnement doit faire partie intégrante d'une vision plus globale, incluant en particulier la mobilité et les places publiques. Le procès-verbal de l'Assemblée est à disposition au bureau communal ou sur le site de la commune :

<https://mont-vully.ch/administration-autorites/assemblee-communale/proces-verbaux>

Ainsi pour répondre à cette attente, le groupe de travail (GT) a redéfini la portée de son mandat initial, en prenant en considération tous les aspects évoqués. Il a établi un organigramme « Concept global mobilité – stationnement et places publiques » selon présentation de l'extrait en regard (les sous-chapitres représentent les éléments à tenir en compte sous forme d'objectif à traiter).

Les objectifs correspondent aux propos et vœux exprimés lors de l'Assemblée.

⇒ L'étude définira les actions à entreprendre et les priorités.



Le GT a reçu deux bureaux spécialisés afin de leur présenter la problématique liée aux dangers des usagers, des habitants et les difficultés de stationnement sur le territoire communal. En résumé, ce que chacun subit dans les lieux les plus prisés. L'état actuel des endroits les plus sensibles a été recensé sur un plan.

Les offres des deux bureaux démontrent l'importance de traiter en parallèle la mobilité et le stationnement. Les places publiques seront forcément impliquées étant donné qu'elles ont un impact direct prépondérant sur tous les lieux à analyser.

Des variantes vous seront proposées pour l'étude de mobilité avec l'appui du GT. Les habitants seront consultés sous forme d'ateliers ; il en sera de même pour l'étude de stationnement.

Les premières actions issues de cette étude pourront être proposées à l'Assemblée de commune d'automne 2021.

A cet effet, nous allons proposer un crédit d'étude pour ce concept global de mobilité et de stationnement de CHF 50'000.- et prions les citoyennes et citoyens de la commune de l'accepter.

*Les membres du groupe de travail sont : Nathalie Bianchet, Sylviane Pleines Morel, Sylvie Wolf, Antonin Lederrey, Frédéric Noyer, François Petter, Christian Raemy et Eric Simonet*

### Le groupe de travail mobilité, stationnement et places publiques



## Part à la STEP intercommunale

---

### **Assainissement des canalisations (2 variantes)**

L'assainissement de la conduite de rejet dans le lac de Morat (variante 1) doit être réalisée tôt ou tard. Le moment à choisir pour ces travaux reste toutefois ouvert, car il dépend de la réalisation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) Seeland Sud. En effet, il serait logique d'attendre le permis de construire de la nouvelle STEP avant de débiter cet assainissement.

Si le permis de construire n'était pas octroyé en 2021, alors il serait préférable pour la STEP de la Région de Morat d'exécuter la variante 2.

Pour laisser au Comité la marge de manœuvre nécessaire en 2021, les deux postes d'investissement doivent être validés par l'Assemblée communale. Toutefois, seule une des deux variantes sera réalisée en 2021.

#### **Variante 1 :**

La conduite pour l'évacuation des eaux traitées de la STEP vers le lac de Morat doit être rénovée. Les jointures ont déjà été remplacées sur une longueur de 200 mètres. Une vanne d'un diamètre de 800 mm se trouve dans la dernière chambre, avant le collecteur de 120 mètres qui se trouve dans le lac de Morat. Cette vanne est indispensable pour permettre l'inspection de la conduite, car cette dernière est, en temps normal, toujours remplie vu qu'elle est en contre-pente par rapport à la STEP. La conduite ne peut donc être vidée que lorsque la vanne est fermée, ce qui est essentiel pour les rénovations ou les inspections. La vanne, qui date de 1974, ne fonctionne plus correctement et doit être remplacée. Cette opération est rendue délicate à cause de la présence d'amiante dans les matériaux formant le collecteur et nécessite de trouver des solutions spécifiques.

Afin de garantir, à l'avenir, un fonctionnement sans faille de cette vanne, elle doit être motorisée. Ceci permettra de la faire se fermer / s'ouvrir régulièrement. En cas de dysfonctionnement, une alarme sera transmise automatiquement au personnel de la STEP.

**Le montant de cet investissement s'élève à CHF 527'000.- hors taxe. La part de la commune de Mont Vully s'élève à CHF 141'000.-.**

## Variante 2 :

Des assainissements sont nécessaires à différents endroits sur le réseau de la STEP. La commande du bassin de clarification des eaux pluviales (BCEP) à Montilier et celle de la station de pompage Dorfmann doivent être remplacées. Les barrières de sécurité de ces deux ouvrages ne respectent plus les normes actuelles de la SUVA et doivent par conséquent être également changées.

Des points d'accès fixes doivent être installés pour les entrées dans le bassin de clarification des eaux pluviales. Ce bassin est équipé d'un râteau à entraînement hydraulique. L'équipement hydraulique est très fortement oxydé et doit également être remplacé. Pour le nettoyage, deux tuyaux avec enrouleurs doivent être installés de manière pérenne.

La porte d'entrée de la station de pompage de Dorfmann se trouve dans une zone de risque d'inondation 4. Si le lac de Morat atteignait ce niveau, la fosse de la station de pompage serait inondée. La porte doit donc être équipée aujourd'hui d'une barrière anti-inondation.

La conduite de rejet au lac de Morat présente une perte de charge trop élevée. Elle doit être contrôlée sur une longueur de 120 mètres dans sa partie immergée à l'aide d'un robot. Nous pensons qu'il existe une prolifération de moules dans la conduite. Ces dernières (le cas échéant) devront être enlevées mécaniquement par des plongeurs.

**Le montant de cet investissement s'élève à CHF 527'000.- hors taxe. La part de la commune de Mont Vully s'élève à CHF 141'000.-.**

Ralph Erhart, conseiller communal



## Crédit d'étude pour une chapelle funéraire

---

La construction d'un lieu dédié aux défunts dans notre commune a fait l'objet de plusieurs discussions et demandes. La dimension de la commune, l'évolution du nombre d'habitants, le manque d'un lieu de recueillement en toute intimité et de prières en cas deuil fait défaut. La prise en compte de ces éléments incite le Conseil communal, conjointement avec les paroisses réformée et catholique, à proposer la construction d'une chapelle funéraire .

### Situation actuelle

- En l'état, les défunts de notre commune sont placés dans la chapelle funéraire de Morat, située proche du Temple et dotée de trois chambres mortuaires.
- A l'époque, l'Eglise de Bellechasse disposait d'une chapelle funéraire, aujourd'hui fermée, ne correspondant plus aux normes en vigueur.
- Le nouvel hôpital de Meyriez, contrairement à l'ancien, ne dispose plus de chapelle funéraire mais uniquement d'un local de dépôt, jusqu'à la prise en charge du corps par les pompes funèbres.
- La chambre funéraire du home de Sugiez est conçue pour les défunt(e)s résidant(e)s. Le local est exigu et ne permet quasiment pas le dépôt de fleurs par les familles et les visites sont compliquées.
- Lorsqu'à Morat, les trois chambres mortuaires près du Temple sont occupées, les solutions de secours les plus proches sont Salavaux ou Anet, à condition qu'elles soient libres.
- La population de la commune augmente tous les jours. Ainsi, il en va de notre responsabilité, y compris morale d'assumer nos défunts et d'offrir à nos familles en deuil un lieu proche de leur résidence.
- Plusieurs possibilités d'implantation d'une chapelle funéraire existent.

Le crédit d'étude, en demande d'approbation lors de la prochaine assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est estimé à CHF 28'000.-.

Un groupe de travail représentant les deux paroisses a été créé pour étudier et proposer à la commune de Mont-Vully un projet, qui apporterait une aide à toutes les familles dans ces douloureuses circonstances.

*Il est composé de Franziska Chervet, Marguerite Cressier, Martin Nouis, Christian Raemy, Michel Droz et François Peter.*

Le groupe de travail chapelle funéraire



Exemple de la chapelle funéraire de Salavaux

## Aménagement du chemin pédestre Môtier-Guévaux ; 1ère étape

---

Le projet d'aménagement du chemin pédestre le long des rives du lac de Morat a débuté, il y a plus de 30 ans, avec l'approbation du tracé de Sugiez à Guévaux par la Direction de l'Aménagement et des Constructions (DAEC). Le tronçon Sugiez – débarcadère de Praz est réalisé depuis quelques années alors que celui de Môtier a été confronté à des procédures d'expropriations engagées dont les recours des propriétaires ont été rejetés par le Tribunal Fédéral en 2015.



Suite à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- par le législatif en 2017 pour débiter l'étape intermédiaire, nous avons repris activement le projet en discussion avec les propriétaires concernés afin d'obtenir un droit de passage inscrit au registre foncier.



Les travaux de réalisation ont débutés à la fin de l'été sur ce tronçon intermédiaire du débarcadère de Praz – débarcadère de Môtier.

Aux coûts de réalisation de ce sentier de 90 cm de large s'additionnent les mesures d'accompagnement définies pour limiter les éventuelles nuisances ainsi que les frais de procédures de la commission d'expropriation et les frais de l'étude d'avocat qui nous accompagne dans nos démarches.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'investissement de CHF 180'000.- prévu pour la réalisation de l'entier de cette étape intermédiaire.

Pierre-André Burnier, Syndic

## Aménagement du périmètre de la gare de Sugiez

Lors de la dernière Assemblée communale du 8 septembre dernier une présentation globale du projet de rénovation vous a été faite avec les 3 étapes principales à savoir :

1. la rénovation des infrastructures ferroviaires: les voies et les quais, la construction du P + R, une nouvelle marquise avec abris voyageurs, un passage sous voie avec accès au chemin du Chablais.
2. la rénovation du périmètre de la gare avec l'aménagement d'une place de rencontre. L'adaptation de la route de Gare, la construction de 2 arrêts de bus ainsi que d'une place de giration pour ces derniers.
3. la rénovation et la transformation de l'ancienne gare de marchandise en un bâtiment d'accueil touristique.

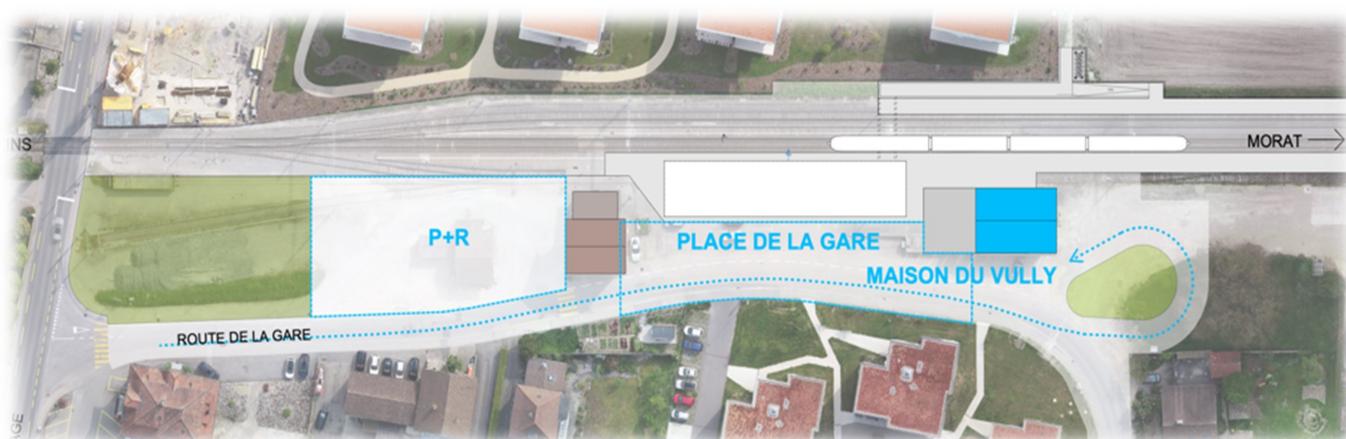
Le projet global est planifié en étroite collaboration avec les transports publics fribourgeois (TPF) qui sont maître d'ouvrage de la première étape et propriétaire de la majorité du terrain. Suite à plusieurs séances de coordination avec le service de la mobilité, le service des ponts et chaussées et la direction des TPF, nous avons procédé à un calcul et à une répartition des différents coûts de réalisation.

La part communale de l'étape 2 est estimée à CHF 1'546'000.-.

Concernant le calendrier, la procédure de consultation de l'office fédéral des transports (OFT) de l'étape 1 devrait avoir lieu dès le 15 janvier 2021 et va probablement durer une année. La réalisation de ces travaux est planifiée de mai à décembre 2022. Idéalement, l'étape 2 devrait être mise à l'enquête sous la responsabilité de la Commune à mi 2021; ceci afin que les travaux soient coordonnés avec ceux de l'étape 1.

Le Conseil communal estime que c'est une opportunité de réaliser ce projet en parallèle à celui des TPF et vous recommande d'accepter l'investissement de CHF 1'546'000.- pour le réaménagement de ce périmètre.

Pierre-André Burnier, Syndic



## Rénovation de l'ancienne gare de marchandise (Maison du Vully)

---

Dans sa planification de rénovation des infrastructures de la gare, les TPF n'ont aucun besoin de l'utilisation du bâtiment de l'ancienne gare de marchandise.

Étant convaincu que les transports publics et que la gare prendront toujours plus d'importance pour nos visiteurs, le Conseil communal s'est intéressé à acquérir le bâtiment de l'ancienne gare auprès des TPF sous la forme d'un DDP (Droit de superficie).

Reconnu comme l'un des trois pôles touristiques du district du Lac, notre commune se doit de mettre en évidence la qualité du site vuillerain. Avec ce projet de «Maison du Vully», nous aurons la chance de présenter, à un endroit stratégique, la carte de visite de notre belle région.



Ce projet se dessine en étroite collaboration avec notre structure touristique « Vully tourisme » qui déplacera son accueil dans le bâtiment et qui sera responsable de son exploitation.

Le projet de rénovation et transformation est estimé à CHF 1'172'000.-, le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

Pierre-André Burnier, Syndic

## Assainissement des ouvrages AF, routes et dépotoirs

---

Nous avons mis en place un programme d'entretien pour les ouvrages d'amélioration foncière (AF), qui comprend la réfection de routes et dépotoirs.

Afin de pouvoir obtenir des subventions cantonales et fédérales non négligeables, nous vous proposons de voter un investissement important, qui sera échelonné sur 4 ans.

En 2021, nous allons notamment entretenir et rénover les dépotoirs de Devers Vent, Vau de Cour et Vau de Praz pour un montant brut de CHF 120'000.-.

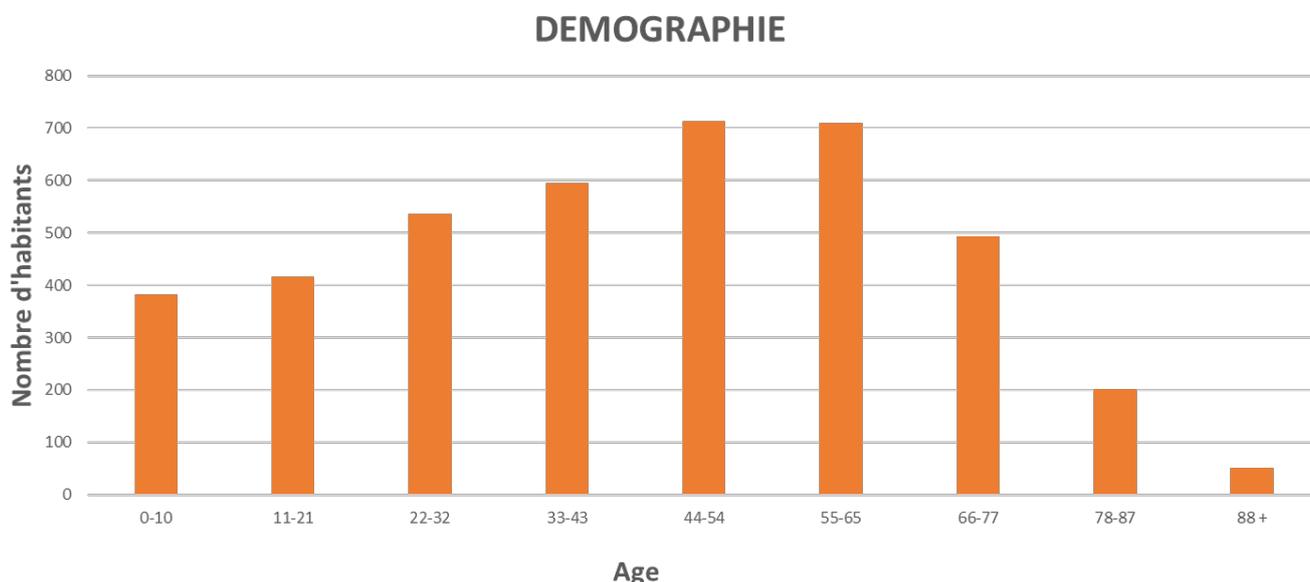
Le crédit demandé pour l'ensemble du programme est de CHF 450'000.- brut, sans subventions.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement.

David Noyer, conseiller communal

## Démographie communale

Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, la Commune de Mont-Vully comptait 4'100 habitants, 741 sont de nationalité étrangère et le reste de nationalité suisse.



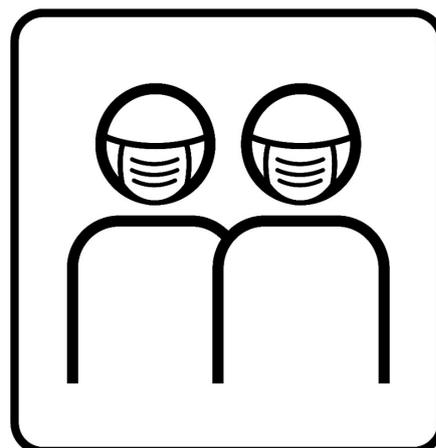
Depuis le début de l'année, nous avons enregistré 239 départs ainsi que 309 nouveaux habitants, dont 32 naissances.

L'administration communale

## COVID-19 : Port du masque obligatoire

A la suite des nouvelles directives émises par l'OFSP, nous tenons à vous informer qu'il est obligatoire, non seulement de porter un masque lors de votre visite à l'Administration communale, mais le port du masque est également obligatoire dans nos déchetteries communales ainsi que dans tous les lieux publics ouverts et fermés.

En ce temps de crise, il est important de veiller à votre santé, prenez soin de vous et de vos proches.



L'administration communale

**VOICI COMMENT  
NOUS PROTÉGER.**

# STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020



Rencontrer moins de personnes.



Garder ses distances.



Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.



Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.



Travailler à domicile si possible.



Se laver soigneusement les mains.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Ne pas se serrer la main.



Aérer plusieurs fois par jour.



Manifestations : publiques max. 50 pers. privées max. 10 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 15 pers.



En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.



Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.



Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.



Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Application SwissCovid  
Download

# Comment faire en cas d'urgence ?

## URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :  
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,  
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

**En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.**



## URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



### Médecin traitant

#### Pédiatre

#### Garde médicale

Infos en ligne sur [www.smcf.ch/garde](http://www.smcf.ch/garde)

#### Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

#### Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

#### Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

#### Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant ou la garde médicale avant de consulter une permanence ou le service des urgences.



### Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaires
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
Permanence médicale de Fribourg <a href="http://www.permanence-medicale-fr.ch">www.permanence-medicale-fr.ch</a>	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR Riaz	7h-22h, 7j/7
HFR Tafers	8h-22h, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

\* Ce service prend en charge les urgences complexes : hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture et le taux d'occupation des urgences en ligne.

[www.h-fr.ch/urgences](http://www.h-fr.ch/urgences)

## Rappel : Comment voter par correspondance

Nous tenons à vous rappeler que, lorsque le matériel de vote est retourné par vote anticipé au bureau communal, **la signature doit être visible**.

En effet, malgré nos nombreux rappels, nous avons constaté, malheureusement, que lors des dernières votations 5 % des votants retournaient l'enveloppe de vote de manière erronée. Il faut savoir que parmi ces envois plusieurs certificats de vote n'étaient pas signés et sont donc considérés comme nuls.

La signature ainsi que le nom et le code barre doivent impérativement être visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission comme dans l'exemple ci-dessous :



Nous vous prions de ce fait de faire attention et de retourner le matériel de vote de manière adéquate en vue des prochaines votations fédérales et cantonales ayant lieu le 29 novembre 2020.

L'administration communale



## Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

## Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

## Déchets encombrants

1 <sup>er</sup> samedi du mois	Sugiez
3 <sup>ème</sup> samedi du mois	Lugnorre

*Le Conseil communal ainsi que  
l'administration vous souhaitent  
de belles fêtes de fin d'année*